



**SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI  
QUE DIEU L'ASSISTE**



# **SM le Roi prononce un Discours à l'ouverture de la première session de la 2- ème année législative de la 10-ème législature**

SM le Roi prononce un Discours à l'ouverture de la première session de la 2-ème année législative de la 10-ème législature

SM le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, a prononcé vendredi un discours devant les membres des deux Chambres du Parlement à l'occasion de l'ouverture de la première session de la 2-ème année législative de la 10-ème législature, dont voici le texte intégral :

«Louange à Dieu, Prière et salut sur le Prophète, Sa famille et Ses compagnons,

Mesdames et Messieurs les honorables parlementaires,

C'est avec une réelle joie et une égale fierté que Je viens une nouvelle fois à votre rencontre aujourd'hui, comme J'ai coutume de le faire chaque année, à l'ouverture de l'année législative du Parlement.

Cette session fait suite au Discours du Trône dans lequel Nous avons identifié les difficultés qui empêchent l'évolution de notre modèle de développement, et constaté les dysfonctionnements qui sévissent à tous les paliers de l'Administration et au niveau des conseils élus et

des collectivités territoriales.

Dans ce contexte, prendre un temps d'arrêt pour engager une réflexion critique répond à une exigence du moment; ce n'est nullement une fin en soi, ni le terme du processus.

Cette pause marque plutôt l'avènement d'une étape cruciale, où il sera question d'établir une corrélation effective entre responsabilité et reddition des comptes. Il conviendra alors de rechercher activement des réponses et des solutions appropriées aux problèmes urgents et aux questions pressantes des citoyens.

Mesdames et Messieurs les parlementaires,

Nous ne critiquons pas pour le plaisir de critiquer, tout en laissant les choses en l'état. Notre volonté est, plutôt, de redresser la situation, en veillant à rectifier les erreurs commises et à corriger les dysfonctionnements constatés.

Nous posons les jalons d'une approche efficiente et balisons le terrain pour une marche d'un genre nouveau. De fait, l'action que Nous menons s'inscrit au cœur de Nos prérogatives constitutionnelles ; elle illustre Notre ferme volonté d'aller de l'avant dans la dynamique de réforme et de donner l'exemple à toute personne ou entité chargée de la gestion de la chose publique.

En Notre qualité de garant de l'Etat de droit, ayant la charge de veiller au respect de la loi, que Nous sommes, du reste, le premier à appliquer, Nous n'avons jamais hésité à sévir contre quiconque est convaincu de négligence dans l'accomplissement de son devoir national ou professionnel.

Dans l'état actuel des choses, une plus grande fermeté s'impose pour rompre avec le laisser-aller et les pratiques frauduleuses qui nuisent aux intérêts des citoyens.

Mesdames et Messieurs les parlementaires,

Les problèmes sont connus et les priorités sont claires; nous n'avons nul besoin de recourir à d'autres diagnostics vu qu'il y a, déjà, pléthore en la matière.

A maintes reprises, Nous avons fait le point de la situation et pris la pleine mesure des dysfonctionnements, lesquels sont connus de tous les Marocains.

Car, que demande-t-on en définitive ? en premier lieu, une mise en œuvre efficace des projets de développement programmés et mis en chantier; corrélativement, la recherche de solutions pratiques et réalisables aux vrais problèmes des citoyens et des réponses adaptées à leurs demandes raisonnables et à leurs attentes légitimes en termes de développement, d'éducation, de santé, d'emploi, etc.

En parallèle, il importe d'assurer un suivi rigoureux et continu de l'état d'avancement des programmes sociaux et développementaux, et d'accompagner les travaux engagés en les soumettant à une évaluation régulière et intègre.

A cette fin, Nous avons décidé la création d'un ministère délégué auprès de celui des Affaires étrangères, chargé des affaires africaines, et plus particulièrement de l'investissement, ainsi que la mise en place de deux cellules de suivi, l'une au Ministère de l'Intérieur et l'autre au Ministère des Finances.

En outre, Nous donnons nos orientations à la Cour des comptes pour qu'elle remplisse ses missions de suivi et d'évaluation des projets publics lancés dans les différentes régions du Royaume.

Aujourd'hui, les Marocains ont besoin d'un développement équilibré et équitable, garant de la dignité de tous, générateur de revenus et d'emplois, notamment au profit des jeunes; un développement qui contribue à instaurer un climat de tranquillité et de stabilité, et qui favorise une insertion réussie dans la vie familiale, sociale et professionnelle, que chaque citoyen appelle de ses vœux.

Ils souhaitent aussi la généralisation de la couverture médicale et la facilitation de l'accès digne de tous à de bons services de santé.

Aujourd'hui, les Marocains veulent que leurs enfants bénéficient d'un enseignement de qualité, qui ne se limite pas à développer des aptitudes de lecture et d'écriture, mais qui leur offre la garantie d'embrasser le monde du savoir et de la communication; un enseignement de qualité qui leur permette d'accéder au marché du travail, et de s'y insérer aisément, et qui contribue à la promotion individuelle et collective. Et non un enseignement qui fonctionne comme une machine à fabriquer des légions de diplômés chômeurs.

Les Marocains ont également besoin d'une justice équitable et efficace; ils ont besoin d'une Administration à leur service et au service de l'intérêt général, incitant à l'investissement, stimulant le processus de développement, loin de toute forme de clientélisme, de corruption et de prévarication.

Mesdames et Messieurs les parlementaires,

Si le Maroc a réalisé des progrès manifestes, mondialement reconnus, le modèle de développement national, en revanche, s'avère

aujourd'hui inapte à satisfaire les demandes pressantes et les besoins croissants des citoyens, à réduire les disparités catégorielles et les écarts territoriaux et à réaliser la justice sociale.

A cet égard, Nous invitons le gouvernement, le parlement et les différentes institutions ou instances concernées, chacun dans son domaine de compétence, à reconsidérer notre modèle de développement pour le mettre en phase avec les évolutions que connaît le pays.

Nous formons le souhait que soit élaborée une conception intégrée de ce modèle, propre à lui insuffler un nouveau dynamisme, à dépasser les obstacles qui freinent son évolution et à apporter des remèdes aux faiblesses et autres dysfonctionnements révélés par les évaluations menées sur le terrain.

Fidèle à l'approche participative dont Nous nous prévalons toujours pour aborder les problématiques nationales majeures, comme la révision de la Constitution et la régionalisation avancée, Nous appelons à ce que soient associés à ce processus de réflexion l'ensemble des compétences nationales, des acteurs sérieux et des forces vives de la nation.

En outre, Nous appelons tout un chacun à faire montre d'objectivité en appelant les choses par leur nom, sans complaisance ni fioriture, et en proposant des solutions innovantes et audacieuses; quitte à s'écarter des méthodes conventionnelles appliquées jusqu'ici, ou même, à provoquer un véritable séisme politique.

Nous voulons qu'à l'échelle de la nation, soit observée une escale, donnant le temps de se pencher collectivement sur les questions et les problèmes qui préoccupent les Marocains. Nous contribuerons ainsi à éveiller une prise de conscience de la nécessité de faire évoluer les mentalités qui font obstruction à la réalisation du

développement global que Nous souhaitons.

Tout en réaffirmant Notre volonté de suivre cette question, Nous attendons de prendre attentivement connaissance des propositions et des mesures qui seront adoptées pour servir de base à l'élaboration du projet d'un nouveau modèle de développement.

Mesdames et Messieurs les parlementaires,

Quelque que soit le niveau de maturité atteint par notre modèle de développement, il aura toujours une rentabilité limitée, s'il ne s'appuie pas sur des mécanismes efficaces capables d'assurer son évolution aux niveaux local et régional.

Voilà pourquoi Nous avons constamment appelé à agir avec plus de célérité dans le domaine de la régionalisation avancée car sa mise en œuvre pleine et entière apportera des réponses tangibles aux demandes sociales, aux attentes en développement qui s'expriment dans les différentes régions du Royaume.

En effet, la régionalisation n'est pas seulement un ensemble de lois et de procédures administratives. Elle est, fondamentalement, l'expression d'un changement profond dans les structures de l'Etat; elle est aussi le support d'une approche pratique en matière de gouvernance territoriale.

Bien plus, elle est le moyen le plus efficace de venir à bout des problèmes locaux et de satisfaire les demandes des populations qui en sont affectées. En effet, la régionalisation repose sur deux fondements: être à l'écoute des citoyens et les associer à la prise de décision, notamment à travers leurs représentants au sein des conseils élus.

Conscient qu'il n'y a pas de solutions toutes faites aux problèmes qui se posent dans les différentes régions du pays, Nous insistons sur la nécessité d'ajuster les politiques publiques aux préoccupations des citoyens, en fonction des besoins et des spécificités de chaque région.

Pour garantir une gestion encore plus efficace des affaires publiques locales, Nous mettons l'accent sur la nécessité de combiner le transfert des compétences aux régions à celui de ressources humaines qualifiées et de moyens financiers suffisants.

A cet égard, Nous donnons nos orientations au gouvernement pour établir un échéancier rigoureux de parachèvement de la régionalisation avancée.

Par ailleurs, Nous engageons les conseils élus, notamment au niveau des régions, à assumer pleinement leurs responsabilités dans la gestion des affaires de chaque région. A cet effet, ils doivent prendre les initiatives nécessaires pour se mettre en phase avec les populations et satisfaire leurs demandes légitimes.

Nous appelons aussi, comme Nous l'avons fait plus d'une fois auparavant, à l'élaboration et à l'adoption d'une charte avancée de la déconcentration administrative. Nous exhortons également à la fixation d'un échéancier précis pour l'application de cette charte.

Mesdames et Messieurs les parlementaires,

Hélas, le progrès enregistré au Maroc ne profite pas à tous les citoyens. En particulier, il ne touche pas ceux à qui Nous vouons une bienveillante sollicitude : nos jeunes qui représentent plus d'un tiers de la population.

En effet, assurer la mise à niveau de la jeunesse marocaine pour favoriser son engagement actif et efficient dans la vie publique nationale, constitue un défi majeur qu'il convient de relever de manière appropriée. Nous l'avons souligné à maintes reprises, notamment dans le Discours du 20 août 2012: la jeunesse représente notre véritable richesse; loin d'être un frein au développement, elle en constitue le moteur.

Du fait des changements sociaux à l'œuvre au Maroc, la jeunesse s'affirme désormais comme un nouvel acteur clé, et exerce une influence significative sur la scène nationale.

Toutefois, en dépit des efforts consentis, à Nos yeux et à ceux des intéressés, la situation de nos jeunes reste insatisfaisante. Parmi eux, nombreux sont ceux qui souffrent de l'exclusion, du chômage et se trouvent dans l'impossibilité de finir leurs études, parfois même d'accéder aux services sociaux de base.

De plus, le système d'éducation et de formation ne remplit pas efficacement son rôle dans la mise à niveau et l'insertion socio-économique des jeunes.

Certes, d'un certain point de vue, les politiques publiques sectorielles et sociales réservent une place importante aux jeunes. Toutefois, leur impact sur la situation de cette frange de la population reste limité, en raison de la faible efficacité des programmes, de leur manque de cohérence, de leur inadéquation aux spécificités de chaque catégorie de jeunes.

Par ailleurs, les questions liées à la jeunesse sont indissociables des problématiques de croissance, d'investissement et de travail. Voilà pourquoi, pour remédier à la situation précaire des jeunes, il est nécessaire d'innover par des initiatives et des projets concrets, susceptibles de libérer leurs énergies, de leur assurer un emploi, un

revenu stable. Alors seulement, ils seront aptes à apporter leur concours actif au développement du pays.

A titre d'exemple, Je cite le cas particulier des jeunes qui travaillent dans le secteur informel. Leur situation requiert la recherche de solutions réalistes n'impliquant pas nécessairement la mobilisation d'importantes ressources matérielles, mais assurant des moyens et des espaces de travail appropriés pour qu'ils exercent leur activité en toute légalité. De tels remèdes ont l'avantage de créer des bénéfiques profitables à cette catégorie de la population et, au-delà, à la société tout entière.

A l'instar de l'Initiative nationale pour le Développement humain, Nous appelons à l'élaboration d'une nouvelle politique intégrée dédiée aux jeunes. Axée fondamentalement sur la formation et l'emploi, celle-ci devrait avoir le potentiel nécessaire pour proposer des solutions réalistes aux problèmes réels des jeunes, notamment ceux qui vivent en milieu rural et dans les quartiers périphériques et pauvres.

Pour que cette nouvelle politique puisse réussir et répondre à l'exigence d'efficacité, Nous recommandons que les dispositions de la Constitution servent de source d'inspiration pour son élaboration, et que la parole soit donnée aux jeunes pour qu'ils y contribuent. Nous appelons aussi à une ouverture sur les différents courants de pensée et à une exploitation judicieuse des rapports et des études dont Nous avons ordonné la préparation, notamment le Rapport sur «la Richesse globale du Maroc», et la «Vision 2030 pour l'Education et la Formation».

Dans la perspective de l'élaboration et de l'adoption de cette politique, Nous appelons à activer la mise en place du Conseil consultatif de la Jeunesse et de l'Action associative. La mission de cette institution constitutionnelle est, en effet, d'animer le débat sur les questions liées à la jeunesse, d'émettre des avis sur le sujet et d'assurer un suivi de la situation de cette catégorie de la population.

Mesdames et Messieurs les parlementaires,

Les dysfonctionnements qui entachent la gestion des affaires publiques ne sont pas une fatalité. Les surmonter n'est pas impossible, à condition de s'armer d'une volonté sincère et d'exploiter judicieusement les moyens disponibles.

Cette tâche est de votre ressort, parlement, gouvernement et élus: vous êtes comptables devant Dieu, devant le Peuple et devant le Roi de la situation dans laquelle le pays se trouve actuellement.

Vous devez, donc, souscrire, avec responsabilité et sincérité, à l'effort national visant à changer cet état des choses, loin de toute considération politicienne ou partisane.

La Patrie appartient à tous les citoyens; l'ensemble des Marocains ont donc le droit de bénéficier des bienfaits du progrès et des fruits de la croissance.

Soyez donc, que Dieu vous garde, à la hauteur de la lourde responsabilité nationale qui vous incombe; œuvrez dans l'intérêt bien compris de la Nation et des citoyens.

Dieu a dit dans Son Livre-Saint : «Puis une fois que tu t'es décidé, confie-toi donc à Allah, Allah aime, en vérité, ceux qui Lui font confiance ». Véridique est la parole du Seigneur.

Wassalamou alaykoum warahmatou Allah wabarakatouh»

13/10/2017

